

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольствен ная и сельскохозяйств енная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación
---	--	--------------------	---	---	---	--

**Point 4 de l'ordre du jour provisoire**

**COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE**

**Treizième session ordinaire**

Rome, 18-22 juillet 2011

**PRÉPARATION DU RAPPORT SUR *L'ÉTAT DES RESSOURCES  
GÉNÉTIQUES AQUATIQUES DANS LE MONDE***

*Résumé*

Conformément à la demande de la Commission, le présent document expose le fondement rationnel et la portée du rapport sur *l'État des ressources génétiques aquatiques dans le monde*, décrit le processus préparatoire proposé et présente à titre indicatif les grandes lignes des différents chapitres du rapport. La Commission souhaitera éventuellement demander à la FAO d'établir le rapport final sur la base de cette ébauche, et conformément au processus préparatoire proposé au présent document.

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.*

*La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)*

---

**TABLE DES MATIÈRES**

---

	<i>Paragraphes</i>
I. Introduction	1 - 11
II. Justification et portée du rapport sur <i>l'État des ressources génétiques aquatiques dans le monde</i>	12 - 20
III. Préparation du rapport sur <i>l'État des ressources aquatiques dans le monde</i> : processus, calendrier et estimation des coûts	21 - 32
IV. Orientations demandées	33
<i>Annexe 1: Grandes lignes du rapport, par chapitre</i>	
<i>Annexe 2: Liste indicative préliminaire des études thématiques de référence</i>	
<i>Annexe 3: Calendrier du processus préparatoire</i>	
<i>Annexe 4: Estimation des coûts</i>	

---

## PRÉPARATION DU RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES DANS LE MONDE

---

### I. INTRODUCTION

1. Les pêches et l'aquaculture sont essentielles à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et au bien-être des populations en général, et en particulier de nombre de communautés pauvres de par le monde. Les pêches de capture vivrières et industrielles (fabrication de farine et d'huiles de poisson), la pêche sportive, la pêche d'espèces d'aquarium et la pêche de poissons-appâts ciblent au total quelque 500 espèces. Dans le secteur aquacole, on élève aujourd'hui plus de 300 espèces de poissons, mollusques, crustacés et autres invertébrés, une cinquantaine d'espèces de microalgues et d'invertébrés servant à l'alimentation des larves en écloserie, une vingtaine d'espèces d'algues marines, plus de 30 espèces dulcicoles de macrophytes, diverses espèces d'amphibiens et de reptiles aquatiques et une cinquantaine d'espèces de microalgues et d'invertébrés utilisées en écloserie pour l'alimentation des espèces d'élevage.

2. L'aquaculture, les pêches de capture et les secteurs connexes emploient actuellement près de 180 millions de personnes. Les ressources halieutiques sauvages et aquacoles (poissons et invertébrés aquatiques) et les plantes aquatiques (algues marines et macrophytes d'eau douce) apportent une contribution vitale à la sécurité alimentaire de la population mondiale, en fournissant notamment des protéines animales, des micronutriments et des lipides essentiels et en garantissant des moyens d'existence durable aux acteurs de la filière qui produisent, transforment ou vendent des produits de la pêche destinés à l'alimentation ou à des usages non alimentaires, à l'aquariophilie, à la pêche sportive ou à la pêche commerciale (poissons-appâts), ainsi qu'aux professionnels du secteur des services de soutien à la pêche. En 2009, l'aquaculture et les pêches de capture ont fourni au niveau mondial quelque 144,6 millions de tonnes de poissons (dont 117,8 millions de tonnes destinées à l'alimentation humaine), l'aquaculture représentant à elle seule près de 47 % des approvisionnements mondiaux en poissons et produits de la pêche destinés à la consommation.<sup>1</sup> Les ressources génétiques aquatiques<sup>2</sup> sont le fondement de la productivité et de la viabilité de la filière pêche dans son ensemble. Les ressources génétiques marines situées hors des juridictions nationales, et notamment certains biotes associés aux sources hydrothermales, pourraient aussi présenter une grande valeur potentielle.

3. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission), à sa onzième session ordinaire, a reconnu à la fois l'importance et la vulnérabilité des ressources génétiques aquatiques, leur rôle dans une approche écosystémique de l'alimentation et de l'agriculture et leur contribution au relèvement des défis posés par les changements climatiques. Elle est convenue que le programme de travail pluriannuel devrait inclure les ressources génétiques aquatiques pour le développement de la pêche et de l'aquaculture durables et responsables.<sup>3</sup> La Commission a demandé que l'inclusion des ressources génétiques aquatiques dans le programme de travail pluriannuel se fasse notamment en collaboration avec le Comité des pêches de la FAO, la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, le Processus consultatif informel des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer, les organisations et réseaux régionaux et internationaux des pêches et le secteur

---

<sup>1</sup> FAO, 2010. La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2010, p. 3, (chiffres actualisés pour 2009).

<sup>2</sup> On entend par ressources génétiques aquatiques le matériel génétique (espèces, sous-espèces, populations, individus, gamètes, gènes, allèles et ADN) de tous les organismes aquatiques ayant une valeur potentielle ou avérée. Dans le contexte du mandat de la Commission, les ressources génétiques recouvrent principalement le matériel génétique des poissons et végétaux aquatiques élevés/cultivés ou prélevés à l'état sauvage, ainsi que le matériel génétique des biotes aquatiques associés aux écosystèmes qui fournissent des biens et services indispensables à la production de poisson.

<sup>3</sup> CGRFA-11/07/Rapport, par. 58.

halieutique. Elle a noté que la FAO était bien placée pour coordonner l'utilisation durable et la conservation des ressources génétiques aquatiques,<sup>4</sup> et convenu que l'amélioration de la collecte et de la mise en commun d'informations sur les ressources génétiques aquatiques était une tâche hautement prioritaire.<sup>5</sup>

4. La Commission a appuyé l'inclusion dans le programme de travail pluriannuel d'une analyse des politiques qui identifierait les carences et les opportunités liées aux ressources génétiques aquatiques. Elle a confirmé la nécessité de réexaminer et de renforcer les systèmes d'information et d'élaborer des Directives techniques pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques aquatiques dans le cadre du *Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable*.<sup>6</sup> La Commission, à sa douzième session ordinaire, a examiné le document *Suite donnée aux recommandations relatives aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*,<sup>7</sup> où étaient envisagées les mesures qui permettraient à la Commission de mieux prendre en compte les ressources génétiques aquatiques à sa treizième session ordinaire.<sup>8</sup> La Commission s'est félicitée de la récente publication des *Directives techniques sur le développement de l'aquaculture et la gestion des ressources génétiques*<sup>9</sup> et a confirmé qu'à sa treizième session ordinaire, elle examinerait la base d'informations sur les ressources génétiques aquatiques et les principales questions concernant *l'État des ressources génétiques aquatiques dans le monde*. Elle a souligné la nécessité d'harmoniser ce travail sur les ressources génétiques aquatiques avec le Comité des pêches de la FAO et son Sous-comité de l'aquaculture.<sup>10</sup>

5. Lors de l'adoption du programme de travail pluriannuel, la Commission a confirmé que *l'État des ressources génétiques aquatiques dans le monde* serait examiné à sa quatorzième session ordinaire et constituerait un point important de son ordre du jour. Les principaux produits et objectifs d'étape du Programme de travail pluriannuel concernant les ressources génétiques aquatiques incluent: un examen des informations disponibles et des questions clés pour la préparation de *l'État des ressources génétiques aquatiques dans le monde* (CGRFA-13); la présentation de *l'État des ressources génétiques aquatiques dans le monde* (CGRFA-14); l'élaboration d'éléments liés au *Code de conduite pour une pêche responsable* visant à maintenir une base génétique large et à assurer l'utilisation durable et la conservation des ressources (CGRFA-15); et l'examen de la suite à donner à la quinzième session de la Commission, concernant les activités futures sur les génétiques aquatiques (CGRFA-16).<sup>11</sup>

6. Lors de l'examen de la section du programme de travail pluriannuel se rapportant aux ressources génétiques aquatiques, le Comité des pêches, à sa vingt-septième session, tenue en février 2007, « s'est félicité des activités proposées concernant la gestion des ressources génétiques dans le domaine des pêches et de l'aquaculture »<sup>12</sup> et « du fait que le Code de conduite pour une pêche responsable servirait de guide pour ces travaux ».<sup>13</sup> Le Sous-comité de l'aquaculture, à sa cinquième session, a demandé à la FAO de poursuivre activement ses travaux avec la Commission en vue de l'élaboration du rapport sur *l'État des ressources génétiques aquatiques*, sous réserve de la disponibilité de ressources financières.<sup>14</sup>

---

<sup>4</sup> CGRFA-11/07/Rapport, par. 59.

<sup>5</sup> CGRFA-11/07/Rapport, par. 60.

<sup>6</sup> CGRFA-11/07/Rapport, par. 61.

<sup>7</sup> CGRFA-12/09/16.

<sup>8</sup> CGRFA-11/07/Rapport, par. 66.

<sup>9</sup> FAO. 2008. Développement de l'aquaculture: 3. Gestion des ressources génétiques. Directives techniques pour une pêche responsable, 5 Suppl.3. Rome: FAO. 125 p.

<sup>10</sup> CGRFA-12/09/Rapport, par. 67.

<sup>11</sup> CGRFA-12/09/Rapport/Annexe G page 18, par. 17 et pages 19-20.

<sup>12</sup> FIEL/R830, paragraphe 51.

<sup>13</sup> FIEL/R830, paragraphe 19.

<sup>14</sup> FIRA/R950, paragraphe 28.

7. La Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB), à sa dixième session, a noté l'importance de disposer de données solides sur les espèces des eaux intérieures afin d'établir l'état et les tendances de ces écosystèmes et comme données essentielles pour d'autres évaluations et initiatives, et s'est félicitée des nouvelles initiatives telles que *l'État des ressources génétiques aquatiques dans le monde* entreprise par la FAO.<sup>15</sup>

8. Le présent document expose le fondement rationnel et la portée du rapport sur *l'État des ressources génétiques aquatiques dans le monde*, propose un processus préparatoire en vue de l'établissement du premier rapport de cette nouvelle série et présente à titre indicatif les grandes lignes des différents chapitres du rapport (voir annexe 1). Il serait souhaitable que le rapport soit établi principalement à partir des rapports nationaux sur l'état et les tendances des ressources génétiques aquatiques, que viendront compléter les rapports des organisations internationales et régionales compétentes et les études thématiques de référence citées à l'annexe 2. Le calendrier indicatif du processus préparatoire fait l'objet de l'annexe 3 et les coûts estimatifs liés à l'établissement du rapport figurent à l'annexe 4.

### **Préparation du rapport sur *l'État des ressources génétiques aquatiques dans le monde***

9. Plusieurs des activités entreprises par la FAO au titre de son programme ordinaire contribueront à faciliter l'établissement du rapport sur *l'État des ressources génétiques aquatiques dans le monde*. C'est le cas notamment de: la préparation du rapport sur *la Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*;<sup>16</sup> la préparation de *l'Examen de l'état des ressources halieutiques marines mondiales* (FAO, en cours); la collecte et l'analyse de données et d'informations nationales sur la production et la valeur de la pêche et de l'aquaculture; la mise en place et l'actualisation des systèmes d'information et des bases de données sur les pêches et l'aquaculture (fiches d'information sur les espèces aquatiques, fiches d'information sur les espèces aquatiques cultivées; Vue générale du secteur national des pêches; Vue générale du secteur aquacole national; Vue générale de la législation nationale sur l'aquaculture; système de contrôle des ressources halieutiques; et base de données sur les espèces aquatiques introduites).

10. *La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2010* sera également une précieuse source d'information, puisque on y trouve, entre autres, des données et des informations sur: les ressources halieutiques; les tendances relatives à la production, à l'utilisation et à la commercialisation des produits de la pêche; et les questions concernant les pêches et l'aquaculture. Y figurent par ailleurs un certain nombre d'études qui présentent un intérêt particulier du point de vue du rapport sur *l'État des ressources génétiques aquatiques dans le monde*. Le rapport contient aussi une analyse des perspectives de développement des pêches continentales et réaffirme l'importance des ressources aquatiques, qui fournissent de quoi se nourrir à des milliards d'individus et des revenus aux pêcheurs pratiquant la pêche vivrière et artisanale.

11. Depuis la dernière session ordinaire de Commission, la FAO a engagé d'autres initiatives qui faciliteront, directement ou indirectement, la préparation du rapport sur *l'État des ressources génétiques aquatiques dans le monde*. On peut notamment citer:

- les consultations d'experts sur les questions de fonds concernant l'établissement du rapport sur *l'État des ressources génétiques aquatiques dans le monde*, le processus préparatoire envisageable et la base de connaissances sur les ressources génétiques aquatiques, organisées en réponse à la demande formulée par la Commission à sa douzième session ordinaire. Ces consultations, qui ont réuni un grand nombre d'experts de diverses régions, ont très largement contribué à la préparation des documents qui seront examinés par la Commission à la présente session.

---

<sup>15</sup> UNEP/CBD/COP/DEC/X/28, paragraphe 30.

<sup>16</sup> *La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2010*.

- les mesures concrètes prises en vue de la préparation d'une analyse des politiques existantes, y compris les consultations organisées au sein de la FAO et avec des experts extérieurs;
- une étude de référence intitulée *Aquatic Genetic Resources and Climate Change: Adaptation and Mitigation* (Ressources génétiques aquatiques et changement climatique: adaptation et atténuation), qui a pour objet de faciliter l'examen par la Commission des questions transversales relatives au changement climatique et aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
- l'organisation d'une réunion extraordinaire sur le rôle des ressources génétiques aquatiques dans le développement responsable des pêches et de l'aquaculture, organisée dans le cadre du neuvième Forum asiatique sur les pêches et l'aquaculture tenu à Shanghai en avril 2011;
- l'adoption de directives pour l'écoétiquetage du poisson et des produits des pêches de capture continentales, qui traitent spécifiquement des ressources génétiques aquatiques du point de vue des normes d'écoétiquetage.<sup>17</sup>

## II. JUSTIFICATION ET PORTÉE DU RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES DANS LE MONDE

### Justification et questions-clés

12. En dépit de la contribution essentielle des ressources génétiques aquatiques à la sécurité alimentaire mondiale et au maintien de moyens d'existence durables, les informations dont on dispose sur ces ressources sont généralement disparates et le plus souvent incomplètes, et l'absence de méthodes de collecte normalisées rend difficile l'accès aux données et aux informations existantes. Les données sur l'aquaculture et les pêches communiquées à la FAO sont également très incomplètes, et l'on relève de nombreuses carences dans la caractérisation des variations génétiques aquatiques au niveau inférieur à ceux des espèces.<sup>18</sup>

13. Du fait du manque de données, d'informations et d'outils normalisés, il est difficile de cerner avec précision l'état et les tendances des ressources génétiques aquatiques de manière à asseoir les régimes de gestion des ressources sur des bases solides. Cette situation a conduit dans certains cas à l'utilisation de pratiques non viables. Pourtant, on s'accorde à reconnaître qu'il sera de plus en plus important de disposer d'informations sur les ressources génétiques pour favoriser la production durable de l'aquaculture et des pêches, renforcer la sécurité alimentaire, garantir un contrôle accru des ressources génétiques aquatiques et améliorer la traçabilité des produits. On dispose malgré tout d'un volume croissant d'informations sur les ressources génétiques en aquaculture et sur les stocks et espèces cryptiques présentant des traits génétiques distincts. Dans le même temps, les besoins en informations aux fins de la gestion rationnelle des ressources ne cessent d'augmenter. Dans le même temps, il convient de tenir compte des difficultés techniques et financières liées à la collecte d'informations sur la diversité génétique, et de la charge supplémentaire qu'elles représentent pour les pays en développement, dont les capacités sont souvent exploitées au maximum. Il faut également élaborer et appliquer des procédures claires en matière de développement durable.

14. Pour pallier ces carences de manière économiquement efficace, il importe de renforcer les capacités nationales de collecte d'informations et d'améliorer la qualité et la normalisation des informations transmises à la FAO. Les informations sur les sous-espèces et la diversité génétique, lorsqu'elles sont disponibles, doivent être intégrées aux bases de données existantes sur les ressources génétiques aquatiques rattachées à la FAO, et intégrées aux sources d'information universitaires et privées accessibles au public, par le biais d'études et d'examen ciblés.

---

<sup>18</sup> CGRFA-13/11/Inf. 14.

15. Les informations sur les ressources génétiques aquatiques qui doivent être compilées et échangées portent notamment sur: l'état des populations sauvages et férales en liberté et les menaces auxquelles elles sont exposées (*in situ/in vivo*, dans les eaux libres et les zones humides exploitées et dans les périmètres protégés); la diversité des populations d'élevage génétiquement distinctes et du matériel génétique utilisé dans le cadre des programmes de sélection et des travaux de recherche connexes (espèces distinctes, stocks géniteurs obtenus par sélection généalogique, hybrides et autres types génétiquement modifiés); le matériel génétique conservé dans les banques de gènes (*ex situ/in vivo* dans des aquariums publics et privés et *ex situ/in vitro* par cryoconservation); et les résultats et applications des recherches menées sur la génomique des poissons. Les informations sur les ressources génétiques ciblées par nombre de pêcheries pratiquant la pêche de capture sont généralement limitées. La collecte d'informations génétiques précises sur les stocks exploités faciliterait considérablement la gestion de certaines pêcheries, mais l'amélioration de la base d'informations sur les ressources génétiques aquatiques est une tâche à la fois difficile et coûteuse, en particulier dans les pays en développement.

16. Les ressources génétiques aquatiques les plus importantes pour l'aquaculture et les pêches de capture sont en partie menacées, et nombre de populations sont en recul. Il en résulte un appauvrissement de la diversité génétique, puisque ces ressources sont présentes principalement, voire exclusivement, dans des habitats aquatiques en régression ayant subi des dégâts irréversibles. Dans certains cas, les ressources génétiques les plus importantes pour les programmes de sélection qui seront entrepris à l'avenir dans le secteur aquacole n'ont pas encore été étudiées ou évaluées, et ne font pas l'objet de mesures de protection. Aussi importe-t-il d'analyser de manière approfondie les menaces qui pèsent sur les ressources génétiques aquatiques afin de prendre des contre-mesures adaptées.

17. De l'avis général, il convient désormais d'élaborer des méthodes plus efficaces d'élevage des ressources génétiques aquatiques, ce qui suppose de sélectionner des stocks adaptés et de mettre au point, notamment dans le cadre de programmes de sélection, des souches améliorées qui pourront être distribuées de manière efficace, tout en réduisant au minimum les impacts sur les ressources sauvages. L'accès aux ressources génétiques aquatiques et l'échange de ces ressources, y compris à l'échelle transfrontalière, présenteront à l'avenir une importance grandissante pour le développement du secteur aquacole. Les politiques et les réglementations relatives à l'accès aux ressources génétiques, et notamment aux ressources génétiques aquatiques, et la question du partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation doivent donc être analysées au regard de leur incidence potentielle sur la préservation et l'utilisation de ces ressources. Dans le domaine des pêches de capture, il sera de plus en plus important de recueillir des informations sur les ressources ciblées afin d'en assurer la bonne gestion.

18. Les responsables politiques et les gestionnaires des pêches ne sont généralement pas conscients de l'importance des ressources génétiques aquatiques, ce qui les amène à adopter des instruments de portée internationale, régionale et nationale le plus souvent inadaptés. Il convient donc d'analyser les politiques et les instruments juridiques existants afin de déterminer dans quelle mesure ils contribuent à la préservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques aquatiques.

19. Les avancées biotechnologiques permettent d'utiliser plus efficacement les ressources génétiques aquatiques et peuvent faciliter la caractérisation et la conservation des ressources, grâce notamment aux techniques de cryoconservation de sperme dans des banques de gènes *ex situ*. Les ressources utilisées en aquaculture sont constituées de populations élevées en captivité et domestiquées qui sont génétiquement différentes des populations sauvages, ce qui peut constituer une menace potentielle pour les populations indigènes. Il importe par conséquent de prendre des mesures de biosécurité efficaces à mesure des avancées technologiques, afin de protéger la santé humaine, la diversité biologique et l'environnement en général.

20. En résumé, l'amélioration des connaissances sur l'état des ressources génétiques aquatiques et les tendances relatives à leur utilisation et à leur préservation favoriserait l'élaboration de

politiques, de plans et de régimes de gestion de ces ressources essentielles plus complets et plus fiables. Au vu de la disparition et de la dégradation de certains habitats et populations aquatiques (phénomènes à l'origine de l'appauvrissement des ressources génétiques aquatiques), de l'évolution des conditions environnementales et économiques et des progrès réalisés dans le domaine des biotechnologies, le rapport sur *l'État des ressources génétiques aquatiques dans le monde*, qui sera établi à partir des rapports nationaux, permettra d'évaluer l'état et les tendances des ressources génétiques aquatiques aux niveaux national, régional et mondial. De nouvelles possibilités de nature à renforcer la contribution des ressources génétiques aquatiques à la sécurité alimentaire et au développement rural se présenteront vraisemblablement à l'avenir, à mesure de l'amélioration des connaissances sur leurs utilisations actuelles et potentielles. Enfin, la préparation du rapport sur *l'État des ressources génétiques aquatiques dans le monde* permettra de mieux cerner les besoins et les priorités en matière de préservation et d'utilisation durable des ressources et contribuera à mieux sensibiliser les décideurs.

### **Portée de l'État des ressources génétiques aquatiques dans le monde**

21. On entend par ressources génétiques aquatiques le matériel génétique (espèces, sous-espèces, populations, individus, gamètes, gènes, allèles et ADN) de tous les organismes aquatiques ayant une valeur potentielle ou avérée. Dans le contexte du mandat de la Commission, les ressources génétiques recouvrent principalement le matériel génétique des poissons et végétaux aquatiques élevés/cultivés ou prélevés à l'état sauvage, ainsi que le matériel génétique des biotes aquatiques associés aux écosystèmes qui fournissent des biens et services indispensables à la production de poisson. En conséquence, la portée du rapport sur *l'État des ressources génétiques aquatiques dans le monde* sera suffisamment vaste pour permettre de cerner de manière globale la nature des ressources génétiques aquatiques, tout en mettant l'accent sur les enjeux et les ressources que les pays et les divers acteurs concernés jugent les plus importants. Dans le contexte de l'aquaculture et des pêches de capture, cette approche suppose de prendre en considération dans le rapport l'ensemble des ressources génétiques des ressources halieutiques (au sens large, à savoir les poissons, les crustacés, les mollusques et les autres invertébrés), de même que les ressources génétiques aquatiques végétales et animales et les micro-organismes les plus importants. Le rapport sera également axé sur les ressources génétiques aquatiques menacées ou en voie de disparition qui fournissent aux populations humaines, et en particulier aux populations pauvres des zones rurales et urbaines, des avantages essentiels qui ne perdront rien de leur importance à l'avenir. Cela étant, le caractère limité des ressources humaines et financières disponibles pourrait conduire à adopter une approche progressive portant en un premier temps sur: les espèces aquatiques de grande valeur qui présentent une importance particulière pour le commerce international ou la sécurité alimentaire; les principales espèces d'élevage et les espèces sauvages apparentées; les espèces menacées ou en voie de disparition et les autres espèces jugées prioritaires par les pays. Cette approche mettrait à profit et viendrait compléter l'évaluation des pêches de capture réalisée par la FAO, ce qui permettrait de mieux cibler les espèces susceptibles de générer les volumes de production les plus importants. Dans ce contexte, la Commission devra déterminer si certains taxons, et en particulier les micro-organismes aquatiques, les algues et les macrophytes aquatiques, doivent faire l'objet de rapports sectoriels distincts ou être intégrés au rapport sur *l'État des ressources génétiques aquatiques dans le monde*, et formuler des conseils et des instructions en la matière.

### **III. PRÉPARATION DU RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES AQUATIQUES DANS LE MONDE: PROCESSUS, CALENDRIER ET ESTIMATION DES COÛTS**

#### **Création du Centre de coordination mondial pour les ressources génétiques aquatiques**

22. Il serait souhaitable que la FAO, par le biais de son Département des pêches et de l'aquaculture, et sous réserve de la disponibilité de ressources financières suffisantes, crée et héberge un Centre de coordination mondial pour les ressources génétiques aquatiques qui sera chargé de la communication et de la coordination globale des activités relatives à la préparation de



*l'État des ressources aquatiques dans le monde* pendant toute la durée du processus. La FAO aidera les pays, en tant que de besoin, à établir leurs rapports nationaux et fera appel aux organisations internationales compétentes afin qu'elles facilitent l'établissement du rapport mondial. Le Comité des pêches de la FAO, son Sous-comité de l'aquaculture, les organisations régionales de gestion des pêches de la FAO et celles ne relevant pas de la FAO et les autres organismes concernés seront tenus informés du déroulement des travaux et invités à y participer.

23. Pour faciliter l'établissement *l'État des ressources aquatiques dans le monde*, le Centre de coordination mondial pourra nouer des partenariats avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, en privilégiant la coopération et les synergies avec des organisations et programmes mondiaux tels que: la Convention sur la diversité biologique, la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale; le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention des Nations Unies sur les droits de la mer, l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons, la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, le Fonds mondial pour la nature, le Conseil d'intendance des mers (Marine Stewardship Council - MSC) et le Marine Aquarium Council.

#### **Centre de coordination nationaux pour les ressources génétiques aquatiques**

24. L'expérience acquise à ce jour dans la préparation des évaluations mondiales montre qu'il faudra mettre sur pied des centres de coordination nationaux auxquels seront assignés des mandats clairement définis, et qui travailleront en étroite concertation avec le Centre de coordination mondial de la FAO en vue de la préparation des rapports nationaux qui serviront de point de départ à l'établissement de *l'État des ressources génétiques aquatiques dans le monde*. Il conviendrait dans l'idéal de nommer un coordonnateur national à la tête de chaque centre de coordination national. Les États Membres seront invités à désigner officiellement des centres de coordination nationaux chargés de diriger les travaux relatifs à la préparation des rapports nationaux et de s'assurer que ces derniers seront transmis à la FAO dans les délais requis, en vue de l'établissement de *l'État des ressources génétiques aquatiques dans le monde*.

#### **Rapports nationaux sur les ressources génétiques aquatiques**

25. Les rapports nationaux sur les ressources génétiques aquatiques seront la principale source de données et d'informations pour l'établissement de *l'État des ressources génétiques aquatiques dans le monde*. Ils devront donc fournir des évaluations de l'état et des tendances des ressources génétiques aquatiques et des capacités et besoins liés à la gestion des ressources dans les secteurs de l'aquaculture (à partir des rapports nationaux relatifs à l'état d'avancement de la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable), de la pêche fondée sur l'élevage, des pêches de capture, de la recherche et de l'éducation. Ils constitueront ainsi des outils stratégiques qui guideront les efforts nationaux et mondiaux visant à renforcer la préservation et l'utilisation durable des ressources génétiques aquatiques, et serviront par ailleurs de point de départ à l'établissement de *l'État des ressources génétiques aquatiques dans le monde*. Les pays participants devront donc planifier le processus de préparation de leurs rapports nationaux. La FAO et ses partenaires fourniront de leur côté une assistance technique aux pays qui en feront de la demande, sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires. La FAO organisera également des réunions régionales et sous-régionales qui seront l'occasion d'examiner les rapports nationaux, de recenser les carences en matière de connaissances et d'informations et de débattre des besoins et des priorités.

#### **Directives applicables à l'établissement des rapports nationaux**

26. Le Centre de coordination mondial de la FAO pour les ressources génétiques aquatiques préparera des directives détaillées visant à faciliter l'établissement des rapports nationaux. Ces directives sont essentielles dans la mesure où elles garantiront la cohérence des rapports et permettront ainsi de synthétiser plus facilement les résultats qui seront intégrés à *l'État des*

*ressources génétiques aquatiques dans le monde*. Les directives, qui seront assorties d'un questionnaire détaillé, faciliteront la collecte de données et d'informations essentielles et garantiront l'inclusion, dans les rapports nationaux, d'une analyse stratégique de la situation actuelle et des besoins futurs. Les directives et le questionnaire détaillés seront préparés par la FAO et pourront être soumis pour examen à une consultation d'experts. Les organisations internationales seront invitées à aider le Centre de coordination mondial à fournir au besoin, et sous réserve de la disponibilité de ressources financières, un soutien aux pays en vue de la préparation de leurs rapports nationaux, et à organiser le cas échéant des réunions régionales et sous-régionales qui seront l'occasion d'examiner les rapports nationaux et de débattre de questions d'intérêt commun.

### **Rapports des organisations internationales et études thématiques**

27. Le Centre de coordination mondial encouragera les organisations internationales et régionales et le secteur privé à préparer des rapports sur l'état des ressources génétiques aquatiques, et sollicitera leur appui en vue de la préparation d'études thématiques de référence (cette procédure est identique à celle suivie pour la préparation des rapports sur l'état des ressources zoo- et phytogénétiques dans le monde). Plusieurs études thématiques sur les ressources génétiques aquatiques seront réalisées sous la conduite de la FAO, et sous réserve de la disponibilité des ressources financières nécessaires. Quatorze études thématiques sont d'ores et déjà programmées, comme indiqué à l'annexe 2.

### **Collecte de données et d'information**

28. On utilisera, dans toute la mesure possible, les données et informations déjà recueillies par la FAO pour établir les rapports nationaux et le rapport sur l'*État des ressources génétiques aquatiques dans le monde*, et notamment: les tableaux récapitulatifs des statistiques sur les pêches; des annuaires contenant des tableaux complets et des statistiques détaillées; et FishStatPlus, un logiciel universel pour les séries chronologiques de données statistiques sur les pêches, qui offre aux experts et scientifiques une application autonome leur permettant de procéder à des opérations complexes et élaborées de recherche et d'extraction de données. De fait, les efforts menés actuellement pour améliorer la qualité des données des informations sur les ressources halieutiques ne pourront que faciliter la préparation de l'*État des ressources génétiques aquatiques dans le monde*. La Stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture (stratégie STF), adoptée par les Membres de la FAO et approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2003, et la Stratégie et plan visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances de l'aquaculture (Stratégie STA), adoptée par les États Membres de la FAO en 2007, définissent un cadre général, assorti d'un plan, pour l'amélioration des statistiques et des informations relatives aux pêches. Le projet FishCode-STF favorise l'application de la Stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture, en accordant une attention particulière au renforcement des capacités dans les pays en développement. La FAO s'emploie à promouvoir l'utilisation de classifications et de définitions internationales normalisées, dans la mesure où l'utilisation, à l'échelle internationale, des mêmes concepts, classifications et méthodes contribuera à une meilleure comparabilité des données. L'Organisation fournit par ailleurs une assistance technique aux pays en vue du renforcement des capacités nationales de collecte, de traitement et d'analyse des données statistiques sur les pêches. La Stratégie mondiale 2010 d'amélioration des statistiques agricoles et rurales des Nations Unies traite également de la question des statistiques halieutiques et aquacoles.

### **Élaboration d'éléments liés au Code de conduite pour une pêche responsable**

29. Lorsqu'elle a adopté son Programme de travail pluriannuel, le Commission a décidé d'y intégrer, pour examen à sa quinzième session ordinaire, l'élaboration d'éléments liés au Code de conduite pour une pêche responsable visant à maintenir une base génétique large et à assurer l'utilisation durable et la conservation des ressources génétiques aquatiques. Les activités relatives à l'élaboration de ces éléments sont susceptibles de démarrer avant que le rapport sur l'*État des*

*ressources génétiques aquatiques* dans le monde ne soit achevé, mais il serait sans doute plus judicieux d'attendre la fin des travaux relatifs à l'établissement du rapport avant de prendre des décisions définitives en la matière.

### Calendrier

30. On trouvera à l'annexe 3 au présent document un aperçu du projet de calendrier relatif à la préparation du premier rapport sur *l'État des ressources génétiques aquatiques dans le monde*. Le rapport devrait être présenté pour examen à la Commission à sa quatorzième session ordinaire dans le cadre du débat sur le programme de travail pluriannuel. Toutefois, compte tenu de l'importance des ressources humaines et financières qu'il conviendra de mobiliser pour mettre sur pied le Centre de coordination mondial et faire en sorte qu'il soit pleinement opérationnel, aider les pays à établir leurs rapports nationaux, établir la synthèse des rapports nationaux et des rapports reçus des organisations internationales et mener à bien les études thématiques nécessaires, la Commission souhaitera éventuellement reporter à sa quinzième session ordinaire l'examen du rapport. Cette éventualité est prise en compte dans le calendrier proposé. Le calendrier met en évidence la nécessité de créer des centres de coordination nationaux et d'établir des 2011 les directives applicables à l'établissement des rapports nationaux; et de préparer les rapports nationaux, les rapports des organisations et les études thématiques entre 2012 et 2013. Un rapport intérimaire sera présenté à la Commission à sa prochaine session ordinaire. Le projet de rapport sera établi pendant la période 2013-2014 et examiné en 2014 dans le cadre d'une consultation d'experts ou, le cas échéant, par le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques aquatiques. Le rapport sera présenté à la Commission à sa quinzième session ordinaire, qui se tiendra en 2015. La Commission examinera à sa seizième session ordinaire les éléments liés au Code de conduite pour une pêche responsable visant à maintenir une large base génétique et à assurer l'utilisation durable et la conservation des ressources génétiques aquatiques.

31. La préparation du projet de rapport sur *l'État des ressources génétiques aquatiques dans le monde* fera intervenir plusieurs experts qui seront chargés de rédiger les chapitres du rapport à partir de la synthèse des différentes informations reçues. Chaque projet de chapitre fera l'objet d'un examen auquel seront associés les centres de coordination nationaux pour les ressources génétiques aquatiques. Des consultations régionales seront organisées au besoin, sous réserve de la disponibilité de ressources financières. Les études thématiques de référence feront l'objet d'un examen par les pairs. Le Centre de coordination mondial pour les ressources génétiques aquatiques veillera à ce que les différents acteurs concernés, parmi lesquels les organisations internationales et non gouvernementales compétentes, puissent également examiner le projet de rapport.

### Estimation des coûts

32. Les coûts estimatifs liés au processus de préparation de *l'État des ressources génétiques aquatiques dans le monde* sont indiqués à l'annexe 4. Le coût total est estimé à 6 000 300 USD et couvre: les frais d'établissement et de fonctionnement du Centre de coordination mondial pour les ressources génétiques aquatiques, qui serait hébergé à la FAO; l'appui à la participation des pays en développement au processus d'établissement du rapport, et en particulier à la préparation de leurs rapports nationaux; l'organisation de consultations, d'ateliers et de réunions régionales; les honoraires des consultants; l'organisation de réunions d'experts; la réalisation des études thématiques de référence; l'examen du premier projet de rapport sur *l'État des ressources génétiques aquatiques dans le monde*; et la révision et la mise en page du document final. Le Département des pêches de l'aquaculture de la FAO, par le biais des activités indiquées dans l'introduction au présent document, appuiera ce processus et a déjà affecté à temps partiel un fonctionnaire supérieur et un suppléant chargé d'en assurer la coordination.

## III. ORIENTATIONS DEMANDÉES

33. La Commission souhaitera éventuellement:

- i) prier la FAO, sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires, de préparer, à partir des grandes lignes indiquées à l'annexe 1 au présent document, et conformément au processus préparatoire décrit à l'annexe 3, un premier rapport sur l'*État des ressources génétiques aquatiques dans le monde* qui constituera la première évaluation des ressources génétiques aquatiques mondiales faisant autorité, et qui devra lui être présenté à sa quinzième session ordinaire;
- ii) encourager les État Membres à participer au processus d'établissement du rapport sur l'*État des ressources génétiques aquatiques dans le monde* en préparant des rapports nationaux et en renforçant leurs systèmes nationaux d'information sur les ressources génétiques aquatiques;
- iii) inviter les bailleurs de fonds à fournir les ressources financières requises en tenant compte des besoins financiers exposés à l'annexe 4;
- iv) inviter les organisations internationales et régionales compétentes à participer au processus de préparation de l'*État des ressources les génétiques aquatiques dans le monde*, y compris en communiquant des rapports à la FAO.

## ANNEXE I

## GRANDES LIGNES DU RAPPORT, PAR CHAPITRE

<i>Titre du chapitre</i>	<i>Portée du chapitre</i>	<i>Questions et éléments</i>
<b>1 Vue d'ensemble des ressources génétiques aquatiques</b>	Définition des ressources génétiques aquatiques: intérêt et importance pour la sécurité alimentaire, diversité intra- et inter-espèces des ressources génétiques aquatiques dans les secteurs de l'aquaculture et des pêches de capture; menaces, perspectives et enjeux	Caractéristiques des ressources génétiques aquatiques; différences et similitudes par rapport à d'autres ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ressources phylogénétiques, zoogénétiques et forestières et micro-organismes); état des connaissances sur les ressources génétiques aquatiques pour l'aquaculture et les pêches de capture (notamment sur les plantes aquatiques, les espèces animales et les micro-organismes non couverts dans d'autres rapports), et carences relevées en la matière; état des menaces et des risques pesant sur les ressources génétiques aquatiques – causes de l'érosion génétique.
<b>2 Préservation et utilisation des ressources génétiques aquatiques</b>	Préservation et utilisation des ressources génétiques aquatiques: élaboration et mise en œuvre de programmes – stratégies de gestion	Systèmes de production pour l'aquaculture et les pêches de capture, y compris pour les espèces d'aquariophilie, la pêche sportive et la pêche des poissons-appâts – faible sensibilisation du public; absence de politiques efficaces; informations limitées; nécessité d'associer utilisation et préservation; besoins en renforcement des capacités; aptitude du Code de conduite pour une pêche responsable et de l'approche écosystémique des pêches et de l'aquaculture à combler les carences relevées; deux sous-chapitres: aquaculture/pêche fondée sur l'élevage; et pêches de capture.
<b>3 Tendances influant sur l'aquaculture et les pêches de capture: incidences sur les ressources génétiques aquatiques</b>	Évaluation et gestion des impacts des tendances mondiales de l'aquaculture et des pêches de capture	Situation, indicateurs, éléments moteurs et tendances relatives à la classification normalisée des systèmes de production pour l'aquaculture et les pêches de capture; tendances et perspectives environnementales, économiques, sociales et politiques – implications positives et négatives – menaces et perspectives; deux sous-chapitres: aquaculture/pêche fondée sur l'élevage; et pêches de capture.
<b>4 Capacités de gestion des ressources aquatiques</b>	Capacités des acteurs et institutions associés à la gestion (au sens de l'utilisation durable et de la préservation) des ressources génétiques aquatiques aux	Infrastructures, capacités institutionnelles et humaines – secteurs public et privé, y compris les opérations de dimension locale – capacités: d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies de gestion des ressources génétiques aquatiques; d'amélioration génétique en aquaculture; d'échange d'informations et de mise en réseau; d'intégration

<i>Titre du chapitre</i>	<i>Portée du chapitre</i>	<i>Questions et éléments</i>
	niveaux international, régional, sous-régional, national et local	de la gestion des ressources génétiques aquatiques à la formulation et à la mise en œuvre des politiques nationales de gestion de l'aquaculture, de la pêche fondée sur l'élevage et des pêches de capture; et capacités à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et programmes internationaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux de plus grande envergure; sensibilisation et renforcement des capacités par l'éducation et la formation; deux sous-chapitres: aquaculture/pêche fondée sur l'élevage; et pêches de capture. Le chapitre sera rédigé à partir des rapports nationaux sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable qui auront été transmis à la FAO.
<b>5 Cadres institutionnels, réglementaires et juridiques applicables aux ressources génétiques aquatiques</b>	Cadres institutionnels, réglementaires et juridiques applicables à la gestion des ressources génétiques aquatiques aux niveaux national, régional, sous-régional et mondial	Institutions et organisations chargées de la gestion des ressources génétiques aquatiques, y compris les mécanismes de coordination – cadre juridique et droits d'usage ancestraux relatifs à la gestion des ressources génétiques aquatiques – la place des ressources génétiques aquatiques dans les programmes nationaux axés sur l'aquaculture, la pêche fondée sur l'élevage et les pêches de capture et dans les autres stratégies et politiques nationales sur: les espèces non indigènes, la diversité biologique, le changement climatique, la qualité de l'environnement, l'utilisation des terres et des ressources en eau, la réduction de la pauvreté, les zones protégées, etc. – accords internationaux, régionaux et sous-régionaux – cadres régissant l'échange et l'utilisation de matériel génétique aquatique; deux sous-chapitres: aquaculture/pêche fondée sur l'élevage; et pêches de capture.
<b>6 État des connaissances relatives aux ressources génétiques aquatiques</b>	État actuel des connaissances sur la caractérisation, la préservation et l'utilisation, aux fins d'applications biotechnologiques, des ressources génétiques aquatiques et carences relevées en la matière	Techniques de caractérisation, de préservation et d'utilisation, aux fins d'applications biotechnologiques, des ressources génétiques aquatiques; deux sous-chapitres: aquaculture/pêche fondée sur l'élevage; et pêches de capture
<b>7 Systèmes d'informations existants et nouveaux sur les ressources génétiques</b>	Systèmes d'information et bases de données sur les ressources génétiques aquatiques reliés à d'autres systèmes	Historique, état et plans de développement des systèmes d'information et des bases de données sur les ressources génétiques aquatiques relevant du domaine public – établissement de liens entre, d'une part, les informations sur les ressources génétiques

<i>Titre du chapitre</i>	<i>Portée du chapitre</i>	<i>Questions et éléments</i>
<b>aquatiques</b>	d'information et base de données en rapport avec la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture	aquatiques et, d'autre part, les statistiques sur la production et la valeur de la pêche et l'amélioration de la gestion des systèmes de production – sources d'information du secteur privé; deux sous-chapitres: aquaculture/pêche fondée sur l'élevage; et pêches de capture.
<b>8 Parties prenantes à la préservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques aquatiques: évaluation, droits, accès aux ressources et partage des avantages découlant de leur utilisation</b>	Principaux acteurs des secteurs de l'aquaculture et des pêches de capture et de la filière pêche en général fournissant du poisson, des produits de la mer et des biens et services connexes au public, y compris les communautés autochtones et les populations locales	Gardiens de la diversité génétique aquatique – la préservation des ressources en tant que secteur d'activité à part entière – aquaculteurs, pêcheurs, entreprises de transformation et commerçants – commerce – écoétiquetage; deux sous-chapitres: aquaculture/pêche fondée sur l'élevage; et pêches de capture.
<b>9 Ressources génétiques aquatiques pour la sécurité alimentaire et la nutrition: perspectives intersectorielles et écosystémiques</b>	Contribution des produits aquatiques à la sécurité alimentaire et à la nutrition en tant que source de protéines, de lipides essentiels et de micronutriments; adoption d'une approche intersectorielle et écosystémique visant à optimiser durablement cette contribution dans l'intérêt des populations; aquaculture et pêche en synergie avec d'autres secteurs	Les plantes aquatiques et les poissons en tant que source de nourriture de haute qualité et de première importance, en particulier du point de vue des apports en protéines, en lipides (indispensables au bon développement et au fonctionnement du cerveau) et en micronutriments; approche globale de l'aquaculture et des pêches, en synergie avec d'autres secteurs alimentaires et agricoles qui dépendent des mêmes écosystèmes et dont les mêmes individus tirent avantage.
<b>10 Utilisation durable et préservation des ressources génétiques aquatiques: besoins, enjeux et mesures requises</b>	Synthèse – carences et besoins	Synthèse des carences, des besoins et des enjeux exposés dans les précédents chapitres – afin de déterminer l'action à mener.

## ANNEXE 2

## LISTE INDICATIVE PRÉLIMINAIRE DES ÉTUDES THÉMATIQUES DE RÉFÉRENCE

<i>Thème</i>	<i>Justification</i>
<b>1</b> <b>Prise en compte de la diversité génétique dans les statistiques sur l'aquaculture et les pêches de capture</b>	<p>Les statistiques sur les volumes de production et la valeur de la production de l'aquaculture et des pêches de capture sont le plus souvent ventilées par espèces ou par groupes de produits, et dans certains cas, les espèces prises en compte ne sont même pas identifiées. La gestion des stocks de poissons, à l'instar du développement d'une aquaculture responsable et du contrôle des activités aquacoles, exige de gérer la diversité génétique des espèces exploitées.</p>
<b>2</b> <b>Domestication et flux de gènes dans l'aquaculture et la pêche fondée sur l'élevage: incidences sur la production de poisson et la préservation des ressources génétiques aquatiques</b>	<p>L'aquaculture et la pêche fondée sur l'élevage sont actuellement en plein développement. Pourtant, on manque d'informations sur le processus de domestication des espèces aquacoles, les flux de gènes dans les programmes de sélection génétique et d'échange de matériel génétique aquatique et les interactions entre les populations sauvages et les poissons d'élevage/issus de programmes d'ensemencement.</p>
<b>3</b> <b>Les biotechnologies et l'aquaculture, les pêches de capture et la préservation des ressources génétiques aquatiques</b>	<p>L'aquaculture, les pêches de capture et la préservation des ressources génétiques aquatiques sont des secteurs dans lesquels on fait un usage grandissant des biotechnologies. Les avancées des biotechnologies sont bien souvent beaucoup plus rapides que l'élaboration des politiques et des dispositifs réglementaires. Il est donc essentiel de maîtriser les biotechnologies à des fins bénéfiques et de veiller à la biosécurité, en appliquant le principe de précaution et des mesures rigoureuses de gestion des risques.</p>
<b>4</b> <b>Recherche sur la génomique des organismes aquatiques et incidences sur l'aquaculture, les pêches de capture et la préservation des ressources</b>	<p>La recherche sur la génomique des organismes aquatiques progresse rapidement, et les résultats de ces travaux trouveront de nombreuses applications. L'état des connaissances sur la génomique des organismes aquatiques et les avancées probables qui pourront en découler à l'avenir doivent être examinés dans un rapport sur l'état des ressources dans le monde.</p>



<i>Thème</i>	<i>Justification</i>
<b>5 Ressources génétiques aquatiques pour l'aquaculture et les pêches de capture: menaces, options et contre-mesures</b>	<p>Les ressources génétiques aquatiques sont exposées à des menaces très diverses: surpêche (en particulier dans le contexte de la pêche non déclarée et non réglementée); dégradation des écosystèmes; pollution de l'eau; captage des eaux; maladies et parasites; changement climatique; interactions entre les populations sauvages et les individus d'élevage; espèces exotiques et envahissantes; pratiques aquacoles irresponsables et méthodes de pêche destructrices, etc. Des contre-mesures existent, mais elles doivent être renforcées et étendues.</p>
<b>6 Ressources génétiques des algues marines cultivées en aquaculture et récoltées à l'état sauvage</b>	<p>La culture d'algues marines pour la production de produits chimiques utilisés dans l'agroalimentaire et dans d'autres industries, et de produits alimentaires destinés à la consommation directe est actuellement le plus important secteur d'activité aquacole dans le monde. Les algues comestibles sont également récoltées de manière extensive à l'état sauvage. Les ressources génétiques de ces plantes aquatiques importantes doivent être prises en compte dans un rapport sur l'état des ressources dans le monde.</p>
<b>7 Ressources génétiques des macrophytes d'eau douce cultivés ou prélevés à l'état sauvage pour l'alimentation et l'agriculture</b>	<p>La culture et la récolte en milieu naturel de macrophytes dulcicoles destinés à l'alimentation des populations humaines, du bétail et des poissons d'élevage s'opèrent de manière extensive et présentent un fort potentiel de développement. Les ressources génétiques de ces plantes aquatiques importantes doivent être prises en compte dans un rapport sur l'état des ressources dans le monde.</p>
<b>8 Ressources génétiques des micro-organismes utilisés ou potentiellement utilisables en aquaculture</b>	<p>Les bactéries, les cyanobactéries, les microalgues et les champignons font l'objet d'une culture extensive et sont utilisés comme aliments en aquaculture. Les bactéries probiotiques contribuent à la croissance et à la santé des poissons. Nombre d'espèces et de souches de microalgues sont conservées <i>ex situ</i> dans des collections de cultures. Les ressources génétiques de ces micro-organismes importants pour l'alimentation et l'agriculture doivent être traitées dans un rapport sur l'état des ressources dans le monde.</p>
<b>9 Ressources génétiques pour la pêche sportive et l'approvisionnement en poisson-appâts sauvages ou d'élevage</b>	<p>La pêche sportive dans les eaux intérieures et côtières est l'activité de loisirs la plus pratiquée au monde dans les écosystèmes naturels. La rentabilité et la viabilité du secteur exigent la mise en œuvre de mesures rigoureuses de préservation des ressources, ce qui suppose de disposer d'informations essentielles sur la diversité génétique et les impacts de</p>

<i>Thème</i>	<i>Justification</i>
	la pêche et des autres activités humaines sur les ressources. Pourtant, cette approche n'est encore guère utilisée dans la gestion de la pêche sportive. Le constat vaut aussi pour les poissons-appâts, qu'ils soient issus de l'élevage ou capturés à l'état sauvage.
<b>10 Ressources génétiques des poissons d'aquariophilie et des plantes aquatiques</b>	Les poissons ornementaux d'eau douce et d'eau de mer et les espèces dulcicoles de plantes d'aquarium issus de l'aquaculture ou capturés à l'état sauvage approvisionnent un marché mondial très lucratif. Les techniques de domestication et de production de certaines espèces ornementales de poissons et de plantes aquatiques ont beaucoup progressé. Les pêches de capture et le prélèvement à l'état sauvage de poissons et de plantes aquatiques d'aquarium sont aujourd'hui exposés aux mêmes menaces que d'autres pêcheries. Il est donc essentiel de veiller à la préservation des ressources génétiques des espèces ciblées pour pérenniser ces activités dans le respect de pratiques plus responsables. Par ailleurs, l'introduction dans le milieu naturel d'espèces exotiques envahissantes de poissons et de plantes aquatiques d'aquarium est un problème de dimension planétaire.
<b>11 Évaluation économique des ressources génétiques aquatiques pour l'aquaculture, les pêches de capture et les recherches connexes</b>	À ce jour, la valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'aquaculture et les pêches de capture et les travaux de recherches connexes n'a guère été évaluée, ce qui constitue un sérieux problème. Les ressources génétiques aquatiques conservées dans des collections <i>in situ</i> , notamment dans des zones protégées aquatiques, et <i>ex situ</i> sont sous-évaluées et les ressources consacrées à leur préservation sont donc insuffisantes.
<b>12 Acteurs dépendant des ressources génétiques aquatiques pour assurer leur sécurité alimentaire et leurs moyens d'existence</b>	La valeur des ressources génétiques aquatiques pour les agriculteurs, les pêcheurs, les entreprises de transformation, les commerçants et les consommateurs n'a pas été évaluée de manière adéquate. Compte tenu de l'importance grandissante de la diversité génétique du point de vue des statistiques sur la production de poissons, de l'écoétiquetage des produits de la pêche, de la préservation des ressources et d'autres questions d'ordre éthique, il convient de prendre en considération les préoccupations des différents acteurs concernés et d'y apporter des réponses adaptées.
<b>13 Zones protégées aquatiques pour la préservation à long terme et l'utilisation durable des ressources génétiques aquatiques</b>	Les zones protégées aquatiques du monde, et notamment les sites Ramsar, les réserves naturelles, les parcs nationaux, les bosquets sacrés et les sites écotouristiques apportent une très précieuse contribution à la préservation et à l'utilisation durable des ressources

<i>Thème</i>	<i>Justification</i>
	génétiques aquatiques. Pourtant, dans la plupart des cas, elles n'ont jamais été inventoriées ou gérées dans cette optique.
<b>14 Les ressources génétiques marines dans les zones situées hors des juridictions nationales</b>	Les zones situées hors des juridictions nationales abritent des ressources génétiques très diverses, dont certaines ont une grande valeur potentielle. L'Assemblée générale des Nations Unies a demandé à la FAO de contribuer à l'évaluation des ressources génétiques marines situées dans des zones ne relevant d'aucune juridiction nationale.

**ANNEXE 3****CALENDRIER DU PROCESSUS PRÉPARATOIRE**

- 
- |             |   |
|-------------|---|
| <b>2011</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• La Commission prie la FAO de préparer le rapport sur <i>l'État des ressources génétiques aquatiques dans le monde</i> pour examen à sa quinzième session.</li><li>• La Commission prie les pays de préparer des rapports nationaux sur les ressources génétiques aquatiques, de renforcer leurs systèmes d'information sur ces ressources et de créer des centres de coordination nationaux pour les ressources génétiques aquatiques.</li><li>• La Commission appelle les bailleurs de fonds à fournir les ressources financières nécessaires à l'établissement des rapports nationaux et de <i>l'État des ressources génétiques aquatiques dans le monde</i>.</li><li>• La Commission invite les organisations internationales et régionales à participer au processus de préparation de <i>l'État des ressources génétiques aquatiques dans le monde</i>.</li><li>• La Commission prie la FAO, en sa qualité de Centre de coordination mondial pour les ressources génétiques aquatiques, d'élaborer, en concertation avec les experts et les centres de coordinations nationaux pour les ressources génétiques aquatiques, des directives applicables à l'établissement des rapports nationaux.</li></ul> |
| <hr/>       |   |
| <b>2012</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• La FAO lance le processus de consultation relatif au projet de directives applicables à l'établissement des rapports nationaux, puis finalise et diffuse les directives auprès des Centres de coordination nationaux.</li><li>• Les pays entament la préparation de leurs rapports nationaux, par le biais des centres de coordination nationaux et avec l'aide de la FAO, en s'appuyant au besoin sur des réseaux et des ateliers régionaux.</li><li>• La FAO prie les organisations internationales et régionales et d'autres acteurs de lui transmettre des rapports en vue de l'établissement de <i>l'État des ressources génétiques aquatiques dans le monde</i>.</li><li>• La FAO supervise la préparation des études thématiques de référence, en veillant notamment à ce qu'elles fassent l'objet d'un examen par les pairs.</li></ul>  |
| <hr/>       |   |
| <b>2013</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Date-limite d'envoi des rapports établis par les pays, les organisations internationales et régionales et d'acteurs</li><li>• Présentation d'un rapport intérimaire à la Commission à sa quatorzième session</li><li>• Date limite d'envoi des études thématiques de référence</li></ul>  |
| <hr/>       |   |
| <b>2014</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• La FAO établit un premier projet de rapport sur <i>l'État des ressources génétiques aquatiques dans le monde</i>.</li><li>• La FAO fait en sorte que le premier projet de rapport puisse être examiné par les centres de coordination nationaux, le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques aquatiques, s'il vient à être créé, et les organisations internationales et non gouvernementales.</li></ul>   |
-

**2015**

- Le premier projet de rapport sur l'*État des ressources génétiques aquatiques dans le monde* est remis à la Commission à sa quinzième session.
  - La Commission lance l'élaboration d'éléments liés au Code de conduite pour une pêche responsable visant à maintenir une large base génétique et à assurer l'utilisation durable et la conservation des ressources génétiques aquatiques.
-

## ANNEXE 4

## ESTIMATION DES COÛTS

<i>Poste</i>	<i>Coût (en USD)</i>	<i>Calcul</i>	<i>Objectif et notes</i>
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>600 000</b>	Un fonctionnaire de niveau P3/P4 sur 30 mois (600 000) assisté de deux cadres associés	Pôle de coordination du processus préparatoire
<b>Consultants régionaux et sous- régionaux</b>	<b>700 000</b>	20 consultants, à raison de 35 000/consultant pendant 2-3 mois, honoraires + frais de voyage	Chargés de fournir conseils et assistance aux pays en vue de la préparation des rapports nationaux, avec le concours des parties prenantes
<b>Appui à la préparation des rapports nationaux (y compris les consultations des parties prenantes)</b>	<b>2 000 000</b>	100 pays, à raison de 20 000/pays	Appui à la préparation des rapports nationaux et organisation de consultations et d'ateliers nationaux
<b>Réunions et ateliers d'experts</b>	<b>700 000</b>	14 réunions/missions-conseil, à raison de 50 000/réunion	Appui à la réalisation des études thématiques de référence et d'autres supports de référence en vue de l'établissement de l' <i>État des ressources génétiques aquatiques dans le monde</i>
<b>Réunions régionales</b>	<b>1 250 000</b>	10 réunions, à raison de 125 000/réunion	Examen des rapports nationaux, examen des questions régionales en rapport avec l' <i>État des ressources génétiques aquatiques dans le monde</i> et recensement des priorités et besoins communs, afin de déterminer l'action à mener
<b>Révision et mise en page</b>	<b>60 000</b>	Un rédacteur-correcteur et un maquettiste, six mois chacun	Révision et mise en page de la version définitive du rapport et du volume final
<b>Total partiel</b>	<b>5 310 000</b>		
Coûts d'appui aux projets	<b>690 300</b>	13%	
<b>Total général</b>	<b>6 000 300</b>		